

Le budget—M^{me} Sauvé

justice dans les mesures législatives. Le budget se rapproche de cet idéal. Il indique aux classes moyennes que lorsque l'économie est en voie de croissance, ce sont elles qui, les premières, doivent profiter d'une augmentation de revenus.

Le budget sera bien accueilli par les consommatrices du pays qui sauront, comme l'honorable ministre des Finances l'a demandé à d'autres groupes de citoyens, réduire leurs dépenses de façon à ne pas déclencher une «nouvelle inflation».

Dans l'optique progressive des mesures compensatrices pour la protection des revenus, le gouvernement a naturellement songé aux personnes âgées qui ont durement œuvré à l'édification de notre pays et qui veulent continuer à jouer pleinement leur rôle de citoyens.

Certes, lors du dernier budget, nous avons porté les pensions de vieillesse de \$82 à \$86. Aussi, est-ce pleinement conscients des besoins toujours croissants des personnes âgées que nous désirons maintenant porter le taux de base des pensions à \$100 par mois, à compter du 1^{er} avril 1973. Grâce à ces changements, les personnes âgées pourront vivre plus convenablement, et l'écart entre leurs revenus et ceux des autres citoyens sera un peu moins considérable.

Monsieur le président, dans le cadre d'un gouvernement de type fédéral, nous devons sans cesse collaborer étroitement avec les provinces, afin de donner à la population les services auxquels elle est en droit de s'attendre d'un gouvernement qui sait assumer ses responsabilités.

Et c'est d'ailleurs dans ce sens que le gouvernement fédéral a également décidé de modifier la formule de péréquation au bénéfice des provinces, en ajoutant de nouvelles subventions fondées sur les recettes de l'impôt scolaire.

Il ne fait aucun doute que de telles mesures sont de nature à soutenir les provinces dans leurs responsabilités gouvernementales.

Le fédéralisme exige un sens de l'équilibre et de la mesure, un souci du bien-être collectif et, surtout, une collaboration constante de tous les niveaux de gouvernement.

Non seulement le gouvernement actuel démontre concrètement son désir de collaborer, mais, cette fois, il est même allé au devant des demandes des provinces.

A l'égard du ministère qui m'a été confié, l'honorable ministre des Finances a déclaré, et je cite:

... l'expérience de nombreuses décennies a révélé que le progrès de la technologie est accompagné d'une expansion soutenue de la productivité et de la production du revenu réel que les travailleurs sont en mesure de gagner et du nombre d'emplois productifs disponibles».

La création même du ministère de la Science et de la Technologie est intimement liée à cet objectif. Elle témoigne d'une prise de conscience du gouvernement et de l'«impact» que peuvent avoir la science et la technologie sur le développement de notre pays. L'innovation, la recherche et les connaissances sont au cœur du progrès des sociétés modernes.

Si le Canada a pu maintenir sa prospérité jusqu'à maintenant, c'est surtout en raison de ses grandes richesses naturelles et grâce à une industrie destinée à les exploiter. Il faut maintenant, si nous voulons maintenir et améliorer notre position vis-à-vis des autres pays industrialisés, procéder à des transformations structurelles de notre industrie.

C'est par l'activité du ministère qui m'a été confié que seront élaborés les programmes à long terme destinés à

[Mme Sauvé.]

assurer la continuité entre la recherche, le développement, le processus industriel et les marchés. Pour survivre à nos concurrents, pour échapper à leur contrôle, nous devons, à notre tour, nous orienter vers une industrie de main-d'œuvre hautement qualifiée. Nous devons mieux connaître l'influence des facteurs externes: mesures fiscales, tarifs, taxes, investissements étrangers qui influencent notre développement industriel. C'est une des tâches du ministère de cerner l'influence de ces facteurs sur notre économie et de dégager les voies de l'avenir.

En ce sens, monsieur le président, qu'il me soit permis de rappeler aux députés que nous avons établi, le 31 mars 1972, le principe de l'attribution à l'industrie canadienne d'une proportion croissante des besoins fédéraux en matière de recherche et de développement. Cette initiative prise par mon prédécesseur, connue depuis peu sous le nom de «principe d'impartition», nous permet d'élaborer de façon détaillée et de mettre en œuvre une politique destinée à rapprocher recherche et développement, d'en répandre les effets à travers tout le pays et d'apporter un stimulant intellectuel et innovateur à notre industrie. Il assurera également de meilleures possibilités d'emploi dans le secteur privé.

Il nous faut innover si nous voulons assurer un accroissement et une amélioration de l'emploi. Tout au moins, encore que ce soit insuffisant, ne faut-il pas perdre les emplois qui existent déjà.

[Traduction]

Ce ne sont pas seulement les gens qui mettent au point un nouveau produit ou le transforment qui bénéficient de l'innovation, car celle-ci stimule également les sociétés qui traitent avec l'innovateur: les fournisseurs de matériaux, de pièces, de services et de biens d'investissement. En ayant des relations commerciales avec ces sociétés, la société innovatrice stimule leur expansion. Il en résulte que toute notre base industrielle et notre capacité d'innovation en sont renforcées. Mais ce n'est pas tout. Lorsque la société met au point un nouveau produit ou le transforme, elle a besoin de nouveaux matériaux, de nouveaux services et de nouveaux biens d'investissement; plus le nouveau produit ou procédé se réclame d'une technique perfectionnée, plus les nouveaux matériaux, les services et les biens d'investissements devront être perfectionnés.

[Français]

Pour ce qui est des autres avantages, les innovations techniques signifient, à long terme, une augmentation des bénéfices des entreprises, un accroissement du revenu réel de la main-d'œuvre et l'amélioration des conditions de travail avec son «corollaire», la satisfaction dans le travail, une consolidation de l'économie et, par le fait même, une augmentation des bénéfices commerciaux.

Il est donc très évident que l'innovation et l'accroissement de l'activité dans le domaine des sciences et de la technologie constituent la voie du progrès pour notre économie.

En bref, nos objectifs, en matière de technique industrielle, sont les suivants: accroître l'activité innovatrice qui s'exerce au Canada, et si nous devons importer la technologie, que ce soit de la façon la plus avantageuse à l'économie canadienne.

Ainsi, monsieur le président, ces diverses considérations sur le budget et sur l'activité du ministère relative au rôle des sciences et de la technologie, dans le développement industriel, démontrent de façon non équivoque que notre gouvernement est tout d'abord conscient des besoins des Canadiens, attentif à leurs demandes, et veut œuvrer,